

Le label **Flamme Verte** : un chauffage au bois écologique, performant, économique et contemporain !

Dossier de presse



flamme
VERTE

Le label
du chauffage
au bois

L'actualité 2015

■ UN CRÉDIT D'IMPÔT DE 30 % POUR L'ACQUISITION D'UN APPAREIL LABELLISÉ FLAMME VERTE

Depuis septembre 2014, l'achat d'un appareil labellisé Flamme Verte permet de bénéficier du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Ce dernier, dont le taux est fixé uniformément à 30 %, concerne tous les acquéreurs, sans condition de ressource ni obligation de s'inscrire dans un bouquet de travaux, dans la limite de 8 000 € de dépense pour une personne seule et de 16 000 € pour un couple. Une seule condition à remplir pour en bénéficier : faire appel pour l'installation de l'équipement à un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

■ SEULES LES CLASSES 5 ÉTOILES RESTENT LABELLISÉES

Les appareils aux performances 4 étoiles ne font plus partie des appareils labellisés Flamme Verte.

■ DEUX NOUVELLES CLASSES DE PERFORMANCE - 6 ET 7 ÉTOILES - ENTRENT SUR LE MARCHÉ

Ces deux nouvelles classes répondent à une logique d'amélioration continue des performances énergétiques et environnementales et de lutte contre les particules fines.

Les critères exigés pour l'obtention du label Flamme Verte 6 ou 7 étoiles sont les suivants :

> APPAREILS INDÉPENDANTS

	Classe énergétique	Rendement énergétique (en %)	Emissions de CO (en %)*	Emissions de particules fines (en mg/Nm³)*
Bois bûche	5 étoiles	> 70	0,30	90
	6 étoiles	> 75	0,15	50
	7 étoiles		0,12	40
Granulés	5 étoiles	> 85	0,04	90
	6 étoiles	> 87	0,03	40
	7 étoiles	> 90	0,02	30

* Valeurs exprimées à 13 % d' O₂ selon le projet de norme prEN 16510

> CHAUDIÈRES DOMESTIQUES

	Classe énergétique	Rendement énergétique*	Emissions de CO (en mg/Nm³)**	Emissions de particules fines (en mg/Nm³)**	Emissions de composés organiques volatils (en mg/Nm³)**
Chargement manuel	5 étoiles	> 80	700	60	30
	6 étoiles	> 87	600	40	
	7 étoiles		500	30	
Chargement automatique	5 étoiles	> 85	500	40	20
	6 étoiles	> 87	450	30	
	7 étoiles		300	20	

* Valeurs qui dépendent de la puissance nominale. Les formules de calculs sont accessibles sur la charte de qualité Flamme Verte téléchargeable sur le site internet : <http://www.flammeverte.org/espace-pro/pourquoi-devenir-signataire>

** Valeurs exprimées à 10 % d' O₂ à 1013 Mbar selon la norme NF EN 303.5

De plus, Flamme Verte, prendra en compte, dès janvier 2018 de nouvelles mesures d'émissions de polluants dans les critères d'éligibilité et d'obtention des étoiles. Ainsi, les composés organiques volatils (COV) et les oxydes d'azote (NOx) seront intégrés à la section « Appareils indépendants ». La section « Chaudières domestiques » intégrera, dans le même temps, la nouvelle mesure des NOx.

■ CALENDRIER 2015 – 2020

En 2010, la mise en place des classes de performances 3, 4 et 5 étoiles s'accompagnait d'un calendrier prévisionnel de retrait progressif des appareils jugés les moins vertueux avec la suppression des classes 3 et 4 étoiles. La création des classes 6 et 7 étoiles appelle à la mise en place d'un nouveau calendrier prévisionnel :

Date	Actions
1 ^{er} janvier 2015	Produits éligibles 5,6 et 7 étoiles – Suppression de la classe 4 étoiles
1 ^{er} janvier 2018	Produits éligibles : 6 et 7 étoiles – Suppression de la classe 5 étoiles
1 ^{er} janvier 2020	Produits éligibles : 7 étoiles – Suppression de la classe 6 étoiles

■ FLAMME VERTE EN AVANCE SUR LES PROCHAINES EXIGENCES EUROPÉENNES

Après plusieurs années de négociations au sein de l'Union Européenne, en octobre 2014, les Etats membres se sont mis d'accord sur une réglementation commune, appelée « *EcoDesign* », concernant la mise en vente d'équipements de chauffage au bois et applicable sur l'ensemble du territoire européen.

Cette future réglementation qui entrera en application en 2020 pour les chaudières (dans le Lot 15) et en 2022 pour les appareils indépendants (dans le Lot 20), permet dès à présent de tracer une ligne directrice des évolutions technologiques devant être effectuées par les industriels afin de commercialiser aux dates indiquées des produits performants valorisant l'énergie bois.

Le label Flamme Verte, dans un souci permanent d'amélioration des performances est déjà prêt, bien avant l'entrée en application de la réglementation. La classe « 7 étoiles » du label correspond aux engagements votés par l'Union Européenne qui n'entreront en vigueur qu'en 2020 pour les chaudières domestiques, en 2022 pour les appareils indépendants fonctionnant au bois.

Flamme Verte : un levier important pour améliorer la qualité de l'air

■ LA PERFORMANCE DES APPAREILS LABELLISÉS FLAMME VERTE POUR LUTTER CONTRE LES ÉMISSIONS DE POUSSIÈRES

Le chauffage au bois présente de nombreux avantages (économique, environnemental) et séduit de plus en plus de particuliers. Toutefois, en période hivernale, dans certaines régions, le chauffage au bois peut contribuer fortement à la pollution de l'air en raison de la présence d'un nombre important de foyers ouverts, d'appareils de chauffage anciens et peu performants, fortement émetteurs de particules fines. L'enjeu est donc, pour l'ADEME comme pour les industriels de la filière, le remplacement des vieux appareils par des équipements plus performants, disponibles sur le marché.

Rappelons que les appareils labellisés Flamme Verte émettent en moyenne 30 fois moins de particules que les foyers ouverts et les foyers anciens.

- **Foyer ouvert** : foyer qui brûle librement le bois et ne permet pas le confinement qui améliore la combustion. Il est le plus souvent utilisé comme chauffage d'agrément.
- **Foyer fermé ou insert** : chambre de combustion permettant de meilleures performances énergétiques et environnementales.

■ LES PLANS DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE ET LE CHAUFFAGE AU BOIS : LA PERTINENCE DE FLAMME VERTE

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. A côté des transports, de l'industrie, de l'agriculture, le chauffage au bois, utilisé dans des foyers ouverts ou des appareils de chauffage obsolètes, peut dans certaines zones contribuer à l'émission de ces polluants. C'est pourquoi, dans plusieurs territoires, les pouvoirs publics ont pris des décisions de restriction de l'utilisation du chauffage au bois, comme c'est le cas en Ile de France, ils ont également lancé des initiatives de renouvellement du parc des équipements de chauffage au bois avec le soutien de l'ADEME, comme dans la vallée de l'Arve, en Haute-Savoie.

En Ile de France

Depuis le 21 janvier 2015, l'arrêté PPA a été modifié par la Préfecture et permet de nouveau, sous certaines conditions, l'utilisation d'appareil de chauffage au bois.

Réglementation applicable à la combustion individuelle du bois en Ile-de-France à partir du 23 janvier 2015

		Paris	Zone sensible (hors paris) (1)	Hors zone sensible
Foyers ouverts	Chauffage principal	Interdit	Interdit	Interdit
	Chauffage d'appoint ou agrément	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Equipements existants à foyer fermé	Chauffage principal	Autorisé si poussières $\leq 16 \text{ mg/m}^3$ (2)	Autorisé	Autorisé
	Chauffage d'appoint ou agrément	Autorisé si rendement $\geq 65 \%$	Autorisé	Autorisé
Equipements neufs a foyer fermé	Chauffage principal	Autorisé si poussières $\leq 16 \text{ mg/m}^3$ (2)	Autorisé si Flamme Verte 5* (3)	Autorisé
	Chauffage d'appoint ou agrément	Autorisé si Flamme Verte 5* (3)	Autorisé si Flamme Verte 5* (3)	Autorisé

(1) la liste des communes de la zone sensible est disponible à l'adresse : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Communes_ZS_cle6259e4.pdf

(2) mesure à 13% d'oxygène

(3) ou rendement $\geq 70\%$ et taux de CO $\leq 0,12\%$ (à 13% d'oxygène)

Source : DRIEE-IF – janvier 2015

S'il autorise l'utilisation pour une flambée d'agrément occasionnelle dans la capitale, cet arrêté interdit l'usage du bois pour se chauffer si l'équipement ne répond pas aux exigences les plus strictes.

Dans la vallée de l'Arve

Cette vallée de Haute-Savoie est particulièrement touchée par la pollution atmosphérique. La combustion du bois n'y est pas étrangère. C'est pourquoi, les collectivités locales et l'ADEME ont mis en place, en juin 2013, le Fonds air-bois qui apporte une aide financière additionnelle de 1 000 euros pour le remplacement d'un appareil de chauffage non performant par un équipement performant, tel que ceux que propose Flamme Verte. Cette initiative est un véritable succès puisque 1 200 appareils ont été renouvelés en un peu plus d'un an et demi.

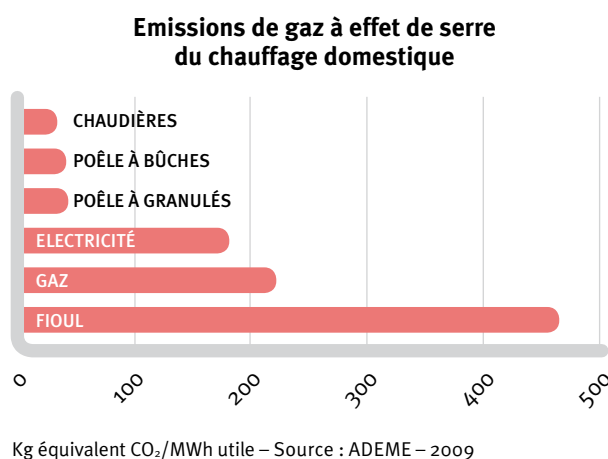
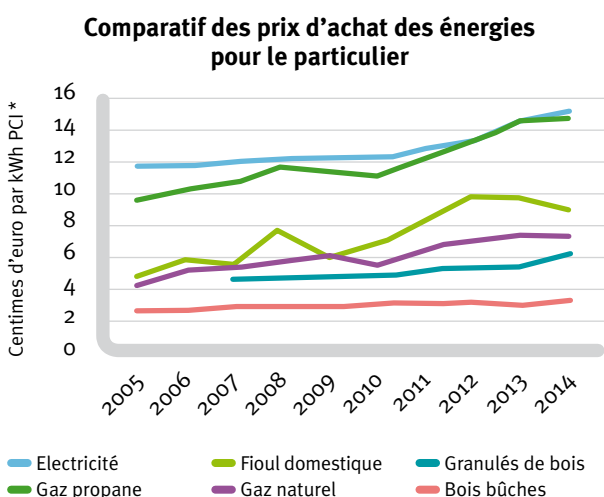
Une telle réussite doit encourager les autres collectivités qui disposent d'un PPA à reproduire cette initiative dans leurs territoires. Les acteurs de Flamme Verte encouragent le développement de ces actions qui permettent au parc de se renouveler et de valoriser, sur le terrain, les efforts des fabricants d'appareils de chauffage au bois en matière de lutte contre les émissions de particules fines.

Le bois, l'énergie la moins chère pour se chauffer

Contrairement à celui des énergies fossiles, le prix du bois est relativement stable. Le faible coût de ce combustible, associé à l'utilisation d'un équipement Flamme Verte, offre une solution de chauffage économique et respectueuse de l'environnement.

- Le bois énergie n'est pas soumis aux crises géopolitiques
- La ressource nécessaire en bois provient de massifs forestiers français
- Les émissions de gaz à effet de serre d'un appareil labellisé Flamme Verte sont environ 15 fois moins importantes que celles d'un chauffage fonctionnant au fioul

De plus, le gisement est abondant. En effet, la surface de la forêt française a doublé depuis 1827. Elle représente un tiers du territoire. Les combustibles utilisés pour produire de l'énergie peuvent être mobilisés à tous les niveaux de l'industrie de valorisation de la filière forêt-bois (récolte, première et seconde transformation, etc.). Le développement de la mobilisation du bois énergie est lié au bon développement de la filière bois dans sa globalité.



Source : Base de données Pégase – MEDDE – Janvier 2015 (tarif en centimes d'euros, pour 1 kWh consommé)

Les données statistiques du marché

Les aides financières des pouvoirs publics, l'augmentation du coût des énergies traditionnelles (fioul, gaz, électricité), la nouvelle réglementation thermique sont autant de vecteurs de croissance pour les appareils de chauffage au bois.

Depuis plusieurs années, notre pays représente le marché le plus dynamique d'Europe, devant le marché allemand. Produit populaire, le poêle à bois bûches ou à granulés de bois comptabilise plus de 300 000 ventes déclarées en 2013, dont plus de 90 000 poêles à granulés.

Estimation du nombre d'équipements de chauffage au bois vendus en 2013	528 000 pièces
Part d'appareils labellisés Flamme Verte	95 %

Source : étude Observ'ER (avril 2014)

Le bois énergie dans la Réglementation Thermique 2012

Le chauffage au bois bûche et à granulés est une énergie renouvelable prescriptible dans les habitations neuves soumises à la réglementation thermique 2012 (RT2012), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

Pour utiliser le bois comme chauffage principal, le système doit être muni d'un dispositif d'arrêt manuel et d'une régulation automatique de la température intérieure. Cette solution bénéficie alors d'une bonification de 30 % sur l'exigence maximale de consommation en énergie primaire du bâtiment.

Dans tous les cas, le chauffage au bois bûche et à granulés peut être prescrit dans l'habitat neuf en tant que chauffage d'appoint permettant de réduire la consommation de gaz ou d'électricité.

LA DEMARCHE FLAMME VERTE EN QUELQUES MOTS

Le label Flamme Verte, créé en 2000 avec l'appui de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et géré par le Syndicat des énergies renouvelables (SER), promeut la mise sur le marché d'appareils de chauffage au bois domestique performants, tant du point de vue énergétique qu'environnemental. La section « Chaudières » est co-pilotée avec UNICLIMA.

La création du label Flamme Verte a permis le développement par les industriels de produits de plus en plus performants. Ainsi les rendements énergétiques ont augmenté de 30 % en moins de 10 ans et les émissions de monoxyde de carbone (CO) et de particules fines ont été drastiquement diminuées. Supérieures à 1 % avant l'an 2000, les émissions de monoxyde de carbone se situent aujourd'hui à un maximum de 0,3 % avec la classe « Flamme Verte 5 étoiles ».

Le label poursuit l'objectif de développer une filière d'excellence : de l'amont, le combustible, à l'aval, l'entretien, en passant par le conseil et l'installation. C'est pourquoi Flamme Verte a entrepris d'échanger avec toutes les professions concernées. Dans cet esprit, les adhérents du label travaillent en étroite collaboration avec les professionnels de la distribution, de l'installation, de l'entretien, de la maintenance et des combustibles bois et des partenariats avec les acteurs du secteur sont en train de se nouer.

Les signataires des chartes d'engagements Flamme Verte

Le label Flamme Verte est organisé en deux comités de pilotages : « appareils indépendants » et « chaudières ».

Au 1^{er} janvier 2015, le label Flamme Verte peut s'appuyer sur quarante huit entreprises signataires dans la section « Appareils indépendants » et vingt et un signataires dans la section « Chaudières ».

> APPAREILS INDÉPENDANTS

ADURO

+45 70 27 47 03
info@aduro.dk
www.aduro.fr

ATELIER DOMINIQUE IMBERTFOCUS

04 67 55 01 93
info@focus-creation.com
www.focus-creation.com

ATELIERS FRANCE TURBO

04 75 84 76 19
info@france-turbo.com
www.france-turbo.com

ATLANTIC

contact@atlantic.fr
www.atlantic.fr

BARBAS (INTERFOCOS)

+33 (0) 385 390446
info@barbas.com
www.barbas.com

BESTOVE

09 72 43 12 91
contact@bestove.fr
www.bestove.fr

BODART & GONNAY

+32 42 39 93 93
info@bgfires.com
www.bgfires.com

BOSCH THERMOTECHNIQUE

0 820 00 6000
bosch.climate@fr.bosch.com
www.bosch.fr

BRISACH SAS

04 94 56 67 00
ServiceClients@brisach.com
www.brisach.com

BRONPI CALEFACCION S.L.

0034 957502750
bronpi@bronpi.com
www.bronpi.com

**CAMINETTI
MONTEGRAPPA (CMG)**

+39 0424 800 500
info@cmgeurope.net
www.cmgeurope.net

CHARWOOD

+33 (0) 5 61 91 63 0
ventes@charwood.com
www.charwood.fr

CHAZELLES

05 45 23 50 50
info@chazelles.com
www.chazelles.com

CHEMINEES PHILIPPE

03 21 61 70 70
contact@
chemineesphilippe.com
www.chemineesphilippe.com

DE DIETRICH

03 88 80 27 00
marketing@
dedietrichthermique.com
www.dedietrich-thermique.fr

DEVILLE

03 24 56 83 83
contact@deville.fr
www.deville.fr

DOVRE FRANCE

04 90 53 60 82
info@dovre.fr
www.dovre.fr

DUTRY & co

03 20 54 92 20
info@dustry.com
www.dustry.com

EDILKAMIN S.p.a.

++39 02 937 62 212
export@edilkamin.com
www.edilkamin.com

ELYNES

01 34 40 11 98
info@elynes.fr
www.elynes.fr

EUROTHERM

+49 751 30 59 79
info@eurothermhema.de
www.eurothermhema.de

FALCON

01 34 48 36 27
servicecommercial@
falconfrance.com
www.falconfrance.com

FERROLI

04 72 76 75 78
info@ferroli.fr
www.ferroli.fr

FLAM

00 32 1168 2338
info@flam.be
www.flam.be

FLAMESPACE

03 44 40 90 43
Arnaud DELIGNY :
sav@flamespace.fr
et Sandra DOUBLET :
sandra.doublet@
flamespace.fr
www.flamespace.fr

FONDIS

03 89 37 75 00
contact@fondis.com
www.fondis.com

FONTE FLAMME

04 73 91 02 07
contact@fonte-flamme.com
www fonte-flamme.com

FRANCE FLAMME

06 04 98 91 79
franceflamme@jcmt.fr
www.franceflamme.com

GODIN

03 23 05 70 00
com.france@godin.fr
www.godin.fr

HASE

03 89 21 57 70
o.schnell@hase.fr
hase@hase.fr

INVICTA

03 24 27 71 71
accueil@invicta-sa.fr
www.invicta.fr

JOTUL

04 72 52 22 40
contact@jotul.fr
www.jotul.fr

LORFLAM

02 97 81 08 54
contact@lorflam.com
www.lorflam.com/

MCZ

+ 39 0434 599 599
mcz@mcz.it
www.mcz.it

NIBE FOYERS FRANCE

contacts@nibefoyers.fr
www.nibefoyers.fr

OLIGER

03 87 07 90 26
alpha@oliger.com
www.oliger.com

PALAZZETTI LELIO SPA

0039 434 922 92
info@palazzetti.it
www.palazzetti.it/fr/

PANADERO

+ 34 967 59 24 00
panadero@panadero.com
www.panadero.com

RAVELLI

00 39 74 39 74
info@ravelligroup.it
ou g.rossi@ravelligroup.it
www.ravelligroup.it

RIKA

03 44 75 72 50
info@rikafrance.fr
www.rika.at/fr/B2C

RÜEGG CHEMINÉE

03 88 54 10 60
info@fr.ruegg-cheminee.
com
www.ruegg-cheminee.com/

SEGUIN-DUTERIEZ

04 70 56 16 00
commercial@cheminees-
seguin.com
www.seguin.fr

SELF CLIMAT MORVAN

01 60 05 18 53
info@selfclimat.com
www.selfclimat.com

STUV SA

00 32 81 43 47 96
info@stuv.com
www.stuv.com

SUPRA

03 88 95 12 00
accueil@supra.fr
www.supra.fr

TULIKIVI

01 40 21 25 65
tulikivi@tulikivi.fi
www.tulikivi.com/fr

TURBO FONTE

05 57 26 39 60
contact@turbofonte.com
www.turbofonte.com

UNGARO

+39 09 68 92 68 38
info@ungarosrl.com
www.ungarosrl.com

> **CHAUDIÈRES DOMESTIQUES**

BOSCH

THERMOTECHNIQUE

0 820 00 6000
bosch.climate@fr.bosch.com
www.bosch.fr

CTC FRANCE

03 89 57 67 57
ctc.france@wanadoo.fr
www.ctc-france.fr/

DE DIETRICH

03 88 80 27 00
marketing@dedietrichthermique.com
www.dedietrich-thermique.fr

DOMUSA

06 40 27 13 85
jpperraud@domusa.fr
www.domusa.fr

EDILKAMIN

00 39 02 93762212
export@edilkamin.com
www.edilkamin.com

ELYNES

01 34 40 11 98
info@elynes.fr
www.elynes.fr

FERROLI

04 72 76 75 78
info@ferroli.fr
www.ferroli.fr

FRÖLING SARL

03 88 90 29 79
froeling@fr-froeling.com
www.froeling.com/fr/

HS FRANCE

03 88 49 27 57
info@hsfrance.com
www.hsfrance.com

KWB FRANCE S.A.R.L.

+33 3 89 21 69 65
contact@kwb-france.fr
www.kwb-france.fr

MCZ

+39 0434 599 599
mcz@mcz.it
www.mcz.it

ÖKOFEN

04 79 65 01 71
info@okofen.fr
www.okofen.fr/

PALAZZETTI LELIO SPA

0039 434 922 92
info@palazzetti.it
www.palazzetti.it/fr

HERZ

04 74 90 43 08
info@sbthermique.fr
www.sbthermique.com

SELF CLIMAT MORVAN

01 60 05 18 53
info@selfclimat.com
www.selfclimat.com

SOLARFOCUS

vincentthomas@france-pellets.com
www.solarfocus.at

UNICAL FRANCE

04 72 26 81 00
contact@unical.fr
www.unical.fr

UNGARO

+39 09 68 92 68 38
info@ungarosrl.com
www.ungarosrl.com

VISSMANN FRANCE SAS

03 87 29 17 00
info@viessmann.fr
www.viessmann.fr

ZAEGEL HELD

03 88 49 97 29
info@zaegel-held.com
www.zaegel-held.com

WINDHAGER FRANCE

03 88 81 82 17
info@fr.windhager.com
www.windhager.com

CONTACT

Flamme verte

C/o Syndicat des énergies renouvelables
13-15, rue de la Baume - 75008 Paris
Tél. : 01 48 78 05 60
email : flammeverte@enr.fr
www.flammeverte.org



Le label
du chauffage
au bois